

COMPTE-RENDU de la REUNION

Du lundi 9 octobre 2017

Convocation le 02 octobre 2017

Le lundi 09 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures, légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : Tous les membres en exercice.

Excusé : M. André DEMAGNY

M. FENEUIL Benjamin a été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- **Salle polyvalente** (2 délibérations) :
 - *Maîtrise d'œuvre – Honoraire travaux d'électricité Salle Polyvalente*
 - *Modification des tarifs de la location salle polyvalente à la journée*
 - ✚ *Prévoir une tarification réunion de travail 8h-18h*
 - ✚ *Soirée festive hors samedi et dimanche*

- **Association Foncière** :
 - *renouvellement du bureau*

Le conseil municipal accepte de mettre ces 3 délibérations à l'ordre du jour.

Réunion du 30 juin et 25 juillet 2017

Les comptes rendus des dernières réunions ont été lus et validés par l'ensemble du conseil municipal.

SALLE POLYVALENTE

Maîtrise d'œuvre – Honoraire travaux d'électricité Salle Polyvalente

Délibération n° 22-2017

Monsieur le Maire présente 3 devis pour une mission d'étude électrique concernant la réhabilitation de l'éclairage et du tableau de distribution de la salle polyvalente.

- Bureau d'études CLIMABAT : 3 700€ HT soit 4 400€ TTC
- Bureau d'étude BATELEC : 2 500€ HT soit 3 000€ TTC
- Bureau d'étude T3E : 5 600€ HT soit 6 272€ TTC

Le conseil municipal après avoir étudié les devis, et délibéré, a décidé à l'unanimité

- de choisir l'entreprise BATELEC pour un montant de 2 500€ HT.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- Cette dépense sera imputée au budget 2017

Modification des tarifs de la salle polyvalente à la journée

Délibération n° 23-2017

Monsieur le Maire propose de revoir la délibération n° 31/2014 concernant les tarifs de la salle polyvalente pour la location à la journée dans la semaine

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **Décide**

- De modifier les tarifs de la salle pour les réunions à la journée à savoir :
 - Pour toute réunion de 8h00 à 18h, le tarif sera de : **200€**
 - Pour toute soirée festive en dehors du Samedi et Dimanche : **600€**
- **Pour les réservations faites avant le 9 octobre 2017, les tarifs appliqués seront ceux de la délibération n° 31.2014.**
- Les tarifs appliqués dans la délibération n° 31.2014 reste un changé à savoir :

	Habitants de CHAMERY	Personne extérieure au village
<u>Location du 1^{er} mai au 30 septembre</u> Fête Familiale – Mariage - location au Week-end Du vendredi matin : 10h (état des lieux) au lundi matin : 09h	450 €	700 €
<u>Location du 1^{er} octobre au 30 avril</u> Fête Familiale – Mariage - location au Week-end Du vendredi matin : 10h (état des lieux) au lundi matin : 09h	550 €	850 €
Rencontre sportives	4 € heure	
Chaises (les 10)	10€	
Table à l'unité	3€	

ASSOCIATION FONCIERE DE CHAMERY

Délibération n° 24-2017 : renouvellement du bureau

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris monsieur le Maire et la DDT).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de la liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture à savoir :

- Monsieur Jean PERSEVAL
- Monsieur Benoist PERSEVAL
- Monsieur Philippe PERSEVAL
- Monsieur Frédéric MALETREZ

Pour sa part, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, Désigne en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de la liste, à savoir :

- Monsieur Olivier PARMANTIER
- Monsieur Jérôme LABBÉ
- Monsieur Anthony PERSEVAL
- Monsieur Thomas PERSEVAL

Préemption bâtiment 5 rue de l'école

Délibération n° 21-2017

Pour faire suite à la demande de la commune de CHAMERY en date du 26 juillet 2017 auprès de la CU GRAND REIMS, de lui déléguer le droit de préemption urbain afin que la commune de CHAMERY puisse l'exercer auprès de M. et Mme HIMA André pour l'acquisition du bien leur appartenant, sis à CHAMERY 5 rue de l'école, cadastré AA265 pour environ 133m², permettant de réaliser le projet de réaménagement de la mairie accessible à tous.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté de la CU GRAND REIMS, déléguant ponctuellement l'exercice du droit de préemption pour un bien appartenant à M et Mme HIMA André, a été rédigé et visé par la Sous-Préfecture de Reims le 15 septembre 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Prend acte de l'arrêté de délégation de l'exercice de droit de préemption urbain par les services de la Communauté Urbaine du GRAND REIMS à la commune de CHAMERY relatif à un bien sis CHAMERY - 5 rue de l'école
- ✓ Autorise monsieur le maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial de Rilly la montagne

Nettoyage Fossé du Hasat

Délibération n° 25-2017

Monsieur le Maire présente 3 devis concernant le nettoyage du fossé au lieu dit « le hasat » :

- Entreprise SOLOTRA : 1 198.50€ HT soit 1 438.20€ TTC
- Entreprise COLAS : 3 980€ HT soit 4 776€ TTC
- Entreprise PETIT Père et Fils : 995€ HT soit 1 194€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise PETIT Père et Fils pour un montant de 995€ HT.
- Cette dépense sera inscrite sur le budget 2017

Communauté Urbaine du GRAND REIMS

Délibération n°26-2017 : vote du rapport de la CLECT des conseils municipaux

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 21 septembre 2017,

Considérant que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016, Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

Délibération n°27-2017 : programmation futurs travaux voiries

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le revêtement des trottoirs rue Jardin le Poivre est en mauvais état et se dégrade d'année en année. Il faudrait prévoir une réfection des trottoirs dans cette rue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Sollicite la Communauté Urbaine du GRAND REIMS pour prévoir ces travaux de voirie dans son budget futur.

PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu, à sa demande, le 4 octobre au pôle territorial de Gueux afin d'étudier, avec les personnes compétentes, les problèmes liés à la présence du lagunage, à la création d'une zone d'activité et à l'ouverture d'une zone à l'urbanisation .

Etaient présents à cette réunion : Madame Heude du bureau d'études E3C , Mme Klimzack directrice du pôle territorial de Gueux, Mme Guillaumot chargée d'urbanisme, Mme Albertini directrice des pôles territoriaux de la CU de Reims et Messieurs Allouchery et Hanon de la commune de Chamery.

Une réunion sera programmée pour présenter au conseil municipal et aux personnes qui le souhaitent le zonage et le règlement des différentes zones.

Local commercial

Délibération n°28-2017 :

Le 25 juillet dernier, monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. THILLEROT au sujet de la location du local commercial de la commune. Il est ressorti de cet entretien que M.THILLEROT ne pourrait poursuivre son activité que si le montant de la location baissait de moitié.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte de diminuer le loyer à compter du 1^{er} novembre 2017 afin de préserver le dépôt de pain dans le village. Le montant du loyer sera de 122€.
- Précise que le loyer du local commercial est révisé au 1^{er} novembre de chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de construction du 3^{ème} trimestre de l'INSEE. Cette révision reste applicable.

Soutien aux victimes de l'ouragan IRMA

Délibération n°29-2017 - Don

Suite au passage de l'ouragan IRMA puis de l'ouragan MARIA qui ont touché et sinistré Saint Marin, Saint Barthélemy et la GUADELOUPE, la commune ne peut rester insensible aux souffrances et aux difficultés rencontrées par les habitants de ces îles et doit leur apporter une aide.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de verser un don de 1 000€ qui sera reversé sur le compte des associations des maires de GUADELOUPE.
- Cette dépense sera inscrire sur le budget 2017 au compte 6713

Délibération n°30-2017 - Délibération modificative – Don pour les Antilles

CREDIT A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art.	Op	objet	Montant
D	F	67	6713		Secours et dots	1 000€
Total						1 000 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	615221		Entretien bâtiment public	-1 000€
Total						- 1000 €

Aménagement mur de clôture - portail – Maison 5 rue de Château rouge

Après réflexion, il conviendrait d'aménager le mur de clôture et un portail en harmonie avec le voisinage.

Mme DRAVIGNY Jocelyne est chargée de contacter des entreprises pour le mur de clôture et d'aménager une barrière et un portail pour un embellissement du jardin.

Questions diverses

- **Archives : nettoyage grenier**

L'archiviste ayant terminé sa mission, le grenier doit être maintenant débarrassé de tout ce qui est inutile ou inutilisable. Le nettoyage aura lieu le vendredi 20 octobre à 9 heures. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

M. VILAIN et M. GRELLE accompagneront les conseillers dans cette tâche.

- **Eclairage Eglise**

Une demande a été faite auprès de monsieur le Maire pour éclairer les marches de l'église. Mme DEZOTHEZ Valérie est chargée s'occuper du dossier.

- **Borne camping-car**

Le monnayeur de la borne a été remplacé par un bouton poussoir pour déclencher la distribution de l'eau et de l'électricité.

- **JVS : nouveau contrat juin 2018 – avenant intégration COURTAGNON**

Afin de permettre à la commune de COURTAGNON de bénéficier, à moindre coût, d'un contrat JVS les maires des deux communes ont rencontré monsieur Bernard FABIAN de la société JVS pour étudier cette question.

En réponse à cette attente des deux maires, Monsieur FABIAN propose d'ajouter au contrat de Chamery un avenant intégrant Courtagnon et de créer deux entités informatiques ayant chacune des codes d'accès différents..

Madame FRERE, également secrétaire à Courtagnon, pourra ainsi utiliser les mêmes logiciels dans les deux mairies, son travail en sera facilité.

Une convention sera établie entre les deux communes pour définir les modalités de la prise en charge par Courtagnon du surcoût engendré par cet avenant.

Le conseil municipal n'émet aucun avis défavorable.

- **Jardin des sens : organisation planning**

Un planning pour l'aménagement du jardin des sens va être établi. Chacun est invité à participer.

- **Rythme scolaire : questionnaire envoyé aux parents**

Les services du Grand Reims réalisent actuellement une enquête auprès des parents d'élèves au sujet de l'organisation des rythmes scolaire. Il est demandé aux parents de choisir entre la semaine de 4,5 jours ou celle de 4 jours.

Le conseil municipal se rapprocha de l'avis du prochain conseil d'école.

Changement horaires conseil municipal :

Il a été demandé la possibilité de changer les horaires des réunions de conseil municipal. Il a été proposé :

- *Hiver : 1^{er} octobre au 31 mars : 18h30*
- *Eté : 1^{er} avril au 30 sept. : 20h00*

La prochaine réunion de conseil municipal qui devrait être le 13 novembre sera donc à 18h30.

- **PACS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le PACS se fera en mairie à compter du 1^{er} novembre 2017. Ce n'est pas un cérémonie mais simplement un acte administratif.

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin *FENEUIL*

Valérie DEZOTHEZ

Commune de CHAMERY – Compte rendu du vendredi 30 juin